



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSignée QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à compter du 19 h le lundi 7 octobre 2024, le conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande dérogation mineure numéro 2024-00020

Immeuble visé : Lot 3 024 745 du cadastre du Québec, 48, rue Du Collège.

Nature et effet de la demande : La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'implantation d'un garage attaché dans la cour avant secondaire à une distance de 2.53 mètres de la ligne de lot avant, malgré la réglementation applicable.

Le conseil rendra sa décision à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques, le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 17^E JOUR DE SEPTEMBRE 2024.

Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière